



INVITATION PRESSE

Chantal JOUANNO,
Secrétaire d'État chargée de l'Écologie
**signera l'accord cadre relatif à l'usage professionnel des pesticides
en zones non agricoles**

**avec les représentants de collectivités territoriales
et les acteurs associés à l'usage professionnel des pesticides**

Vendredi 3 septembre à 09h00
Ecole Nationale Supérieure du Paysage
10, rue du Maréchal Joffre – 78 000 Versailles

Le Grenelle Environnement a fixé comme objectif une réduction de 50 % de l'usage des pesticides d'ici 2018.

L'utilisation des pesticides en zones non agricoles (espaces verts urbains ou péri-urbains, monuments ou ouvrages d'art, sites industriels, voiries, aéroports...) représente environ 5 % du tonnage des substances actives commercialisées chaque année en France et constitue une source importante de la contamination des eaux liée au ruissellement.

L'accord cadre signé avec les représentants des collectivités territoriales et les acteurs associés à l'usage professionnel des pesticides a pour objectif de changer les exigences des donneurs d'ordre et les pratiques des utilisateurs de pesticides, et avancer vers des pratiques de conception et d'entretien des espaces verts plus durables. Il complète l'accord signé le 2 avril 2010 avec les principaux acteurs de la distribution des pesticides et des grandes associations de jardiniers amateurs.

Contact presse :
Cabinet de Chantal JOUANNO – Sabine Deroche : 01 40 81 79 55

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr